

Quid de la retraite des relaxologues...

Dans les nombreux débats d'actualité concernant la retraite (et ses grèves associées), comment se situe le relaxologue ?

En fait, nous sommes noyés dans la masse où les relaxologues (toute étiquette confondue), les métiers du bien-être et des médecines alternatives, mais aussi les salariés du Privé, les artisans, les commerçants et les agriculteurs "bénéficient" de la loi de Marisol Touraine (2014). C'est-à-dire que vous ne pouvez toucher votre retraite à taux plein qu'à 65 ans ! L'âge pivot à 62 ans, refusé par les Syndicats, ne pose problème qu'à une certaine catégorie de profession.

Je n'ai pas d'opinion en ce qui concerne la retraite à points (trop floue à ce jour), mais je constate l'ambivalence des Syndicats où, gérant l'AGIRC (retraite complémentaire pour les cadres et les fonctionnaires) celle-ci est calculée sur un système à points ; ils ne souhaitent pas le généraliser à l'ensemble des cotisants. Pourquoi ? Idéologie à deux vitesses !

Où étaient les conducteurs de la SNCF quand notre retraite est passée à 65 ans ? De même lors de l'augmentation de la CSG, (même pour les très petites retraites !!!). Seuls les "gilets jaunes" de la première heure ont permis le recul du Gouvernement sur ce sujet.

Je vous fais grâce de très nombreux autres exemples démontrant l'injustice de traitement en fonction de la profession que vous exercez.

Bien évidemment nous allons suivre de près l'évolution des "réformes". Mais, à mon avis, nous resterons les dindons de la farce...

Bonne Année 2020 !

A tous les lecteurs de cette Newsletter, adhérents ou pas, nous vous souhaitons une année 2020 à la hauteur de vos espérances et de vos concrétisations !

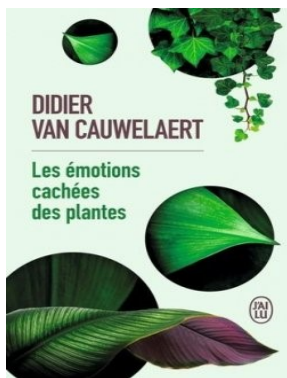
Gisèle

**Mon souhait pour
2020
Rencontrer moins de
cons qu'en 2019**



Jean Marc

"Les émotions cachées des plantes"



Extrait de la quatrième de couverture du livre de Didier Van Cauwelaert (disponible en livre de poche) :

"Elles se défendent, elles attaquent, elles nouent des alliances... elles réagissent à nos émotions comme elles expriment les leurs..."

Prix Goncourt (entre autre), cet écrivain s'appuie sur des observations et expériences scientifiques. Certaines sont déjà anciennes (Backster), d'autres plus récentes confirment ces recherches.

C'est un livre à offrir aux végans...

Le mot de la fin de l'auteur : *"La nature ne cesse de nous parler. A nous d'arrêter d'être sourds."*

Albert Camus

Albert Camus, né en Algérie en 1913 (décédé en 1960), Prix Nobel de Littérature (1957) revient sur le devant de la scène. L'excellent ouvrage de Michel Onfray sur cet auteur a certainement participé à ce regain de notoriété en France ("*L'Ordre libertaire*"-Flammarion). Ce qui m'a le plus étonné, c'est qu'il soit cité dans les manifestations de ces derniers mois à Hong Kong. Avec en avant "*L'Homme révolté*", titre d'un de ses livres.

Sa renommée internationale, ses combats, ses échanges tumultueux (avec Sartre, en particulier), son histoire personnelle ont fait l'objet récemment de documentaires.

Tous ses ouvrages sont disponibles en livre de poche...



Quelques chiffres pour 2020...

Ces chiffres concernent essentiellement nos professions, que ce soit au titre d'auto-entrepreneur ou Micro BNC.

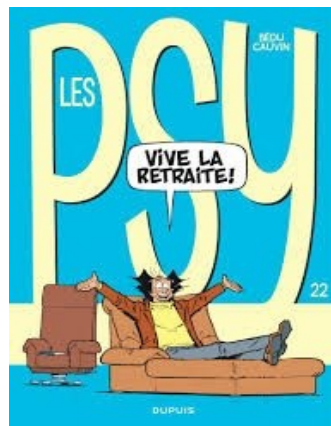
Le plafond du Chiffre d'Affaires pour se maintenir au régime auto-entrepreneur ne doit pas dépasser 72 500 €.

Le plafond d'exonération de TVA (à ne pas confondre avec le précédent) est passé à 34 400 €. Un dépassement est possible jusqu'à 36 500 € dans la mesure où l'année suivante vous retombez au plafond limite.

Au 1er janvier 2020, les relaxologues dépendent désormais de la CPAM pour le remboursement des soins médicaux (entre autre).

En ce qui concerne la retraite, c'est le CARSAT qui va gérer votre dossier.

Pour valider quatre trimestres de retraite, il faut avoir un Chiffre d'Affaires annuel au minimum de 9 675 €.



Paranoïa et ses délires



L'image de la paranoïa est souvent limitée, pour le grand public, à ses délires de grandeur et de persécution.

Mais ce qui est fréquent, et pourtant moins connus, ce sont les psychoses passionnelles (un des trois types cliniques des paranoïas). En dehors de son délire, la personne se comporte en général de façon normale. Ce qui pose le problème d'établir une évaluation du caractère pathologique ou pas.

Les pathologies que nous pouvons rencontrer dans nos cabinets sont :

Les délires de revendications (l'idée du préjudice est obsédante), le délire érotomane (le malade est persuadé d'être aimé d'une personne de haut rang ou très connue), le délire de jalousie très présent dans notre société.

A méditer...

Amitié

"De tous les biens que la sagesse nous procure pour le bonheur de notre vie, celui de l'amitié est de beaucoup le plus grand."

Epicure

Se comprendre dans le couple

"Avant, on se comprenait sans se parler. Après, on se parlait sans se comprendre. Maintenant, on comprend que l'on ne se parle plus."

Anne Roumanoff



<http://www.psyrelax.org>

Pour supprimer votre nom de notre liste de diffusion ou modifier vos coordonnées. Des questions ou commentaires ?

Envoyez-nous un mail à l'adresse suivante :

psyrelax@orange.fr